AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0275
FR0010540740-FS0129

3 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

EURO DISNEY S.C.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mars 2015, la société Kingdom 5-KR-134, Ltd.[1] (Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 février 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EURO DISNEY S.C.A. et détenir, au 20 février 2015 et au 2 mars 2015, 38 976 490 actions EURO DISNEY S.C.A. représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société liée aux augmentations de capital lancées par la société EURO DISNEY S.C.A. le 14 janvier 2015[3].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par SAS Prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Alsaud.
[2] Sur la base d'un capital composé de 783 364 900 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa n° 15-021 en date du 14 janvier 2015.